



COMMUNIQUÉ

Le Directoire

Paris, le 17 février 2015

Le FRR s'engage dans la lutte contre le changement climatique

Le FRR publie annuellement la composition de son portefeuille financier en toute transparence. Il est interpellé sur cette base par des ONG concernant ses investissements dans le secteur des énergies fossiles. Le FRR a conscience de l'enjeu du changement climatique et l'intègre dans sa stratégie financière.

A l'instar de la très grande majorité des investisseurs, il ne pratique pas d'exclusion sectorielle. Il agit en faveur d'une diminution de l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille en évaluant les risques et en orientant de plus en plus ses investissements en faveur de la transition écologique et énergétique (TEE). Dans une démarche volontariste, le FRR souscrit depuis plusieurs années à des engagements internationaux afin de promouvoir des bonnes pratiques auprès des investisseurs institutionnels.

Le FRR a conscience des enjeux liés au changement climatique et s'engage

Le Fonds de réserve pour les Retraites (FRR), investisseur institutionnel public, prend en compte des considérations sociales, environnementales et éthiques dans la définition des orientations générales de sa politique de placement. Ses placements sont par nature extrêmement diversifiés afin de gérer ses risques financiers.

Pleinement conscient des risques inhérents au réchauffement climatique, le FRR a signé le « Global Statement on climate change » en amont de la conférence tenue à l'ONU le 23 septembre dernier et du « Carbon Pledge » de Montréal (PRI). Il a adhéré à la « Portfolio Decarbonization Coalition » sous l'égide du programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Des actions concrètes pour une diminution de l'empreinte carbone du portefeuille

Le FRR réduit progressivement son empreinte carbone et son exposition aux réserves fossiles sans pour autant pratiquer d'exclusion sectorielle. Cette démarche a d'abord pris la forme d'un

engagement public de mesurer son empreinte carbone et de la réduire. Cette mesure sera actualisée chaque année.

En collaboration avec un fonds de pension suédois, un gestionnaire d'actifs et un fournisseur d'indices, le FRR a testé, au cours de l'été 2014, de nombreux scénarios permettant d'atteindre cet objectif. Un milliard d'euros ont été ainsi investis en octobre 2014 sur un indice à faible intensité carbone (indice « low carbon »). Ce type d'investissement sera poursuivi en 2015 et 2016 pour des montants significatifs. Sur cette assiette d'un milliard d'euros, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de l'exposition aux réserves fossiles sont de plus de 50%.

Au-delà de cette action volontariste et maîtrisée qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel, le FRR avait déjà investi 160 millions d'euros, en 2012 dans des mandats dédiés aux entreprises innovantes en matière environnementale dans six thématiques : l'eau, les écotechnologies, le traitement et la gestion des déchets, les énergies renouvelables, le changement climatique et le développement durable.

Un acteur financier engagé

Membre fondateur des Principes d'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, le FRR a également adhéré à des initiatives internationales telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (EITI).

Dans la perspective de la COP 21, fin 2015, les initiatives prises par le FRR illustrent la prise de conscience croissante et la mobilisation des investisseurs autour des enjeux du changement climatique.

A propos du FRR

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse :

01 58 50 99 02

www.fondsdereserve.fr

Fonds de réserve pour les retraites

56 rue de Lille 75007 Paris – Tel : 01 58 50 99 02

www.fondsdereserve.fr